Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260413-2026_04_13_03-DE

VILLE DE VEZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 AVRIL 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 29

De Conseillers présents : 24

De votants : 28

L'an deux mille vingt-six, les treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le sept avril, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Le Meut, Maire.

Étaient présents :

Mme AÏT ALI Aïcha - Mme AMBROISE Virginie - M. BEAUSSIER Benoit - Mme BEAUSSIER Imène - Mme BOUDET Christine - M. ERRAMI Noureddine - M. FEUNTEUN Gwenn - Mme FRIQUET Chantal - Mme GODIN MAILLARD Maryline - M. GREDOIRE Jordan - Mme HUTEAU Anaëlle - Mme LAHAYE Marie-France - M. LE MEUT Paul - Mme LEMESLE Catherine - M. MAROUZÉ Didier - M. MARTINE Gaëtan - Mme MIALON Mélissa - Mme O'BAVAMIAN Aurélie - M. OLLIVIER Jean - M. PIGAL Sébastien - Mme QUELLEUC Martine - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. THOMAS Yann - M. WACHTER Fabrice

Étaient absents :

M. AUVÉ Samuel - M. BAH Abdoul - Mme BIDAN Florence - Mme KULOVAC Ferzada - Mme QUÉMÉNER Aurélie

Pouvoirs de vote :
M. AUVÉ Samuel à M. FEUNTEUN Gwenn
M. BAH Abdoul à M. THOMAS Yann
Mme BIDAN Florence à M. MARTINE Gaëtan
Mme QUÉMÉNER Aurélie à Mme AÏT ALI Aïcha

Secrétaire :

M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260413-2026_04_13_03-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 AVRIL 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Réf. : CBD/VLB/26/03

OBJET 5.7 - SYNDICAT DU SYRENOR - DÉSIGNATION DE TROIS REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

EXPOSÉ

La commune est membre du Syndicat Intercommunal à vocations multiples et à géométrie variable : le SYRENOR.

Les statuts de cet établissement stipulent à l'article 7 que :

« *Chaque commune est représentée au sein du Comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Les communes de plus de 2 500 habitants disposent d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaire par tranche de 2 500 habitants*. »

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui représenteront la commune au Comité syndical du SYRENOR.

Les délégués de la commune doivent être élus au scrutin secret à la majorité absolue, conformément aux articles L 5211-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (sauf décision à l'unanimité de procéder au vote à main levée)

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De procéder au vote à main levée,
- De désigner 3 titulaires et 2 suppléants suivants :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Paul LE MEUT	Anaëlle HUTEAU
Didier SCHLAGDENHAUFFEN	Christine BOUDET
Marie-France LAHAYE	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260413-2026_04_13_03-DE

VILLE DE VEZIN le-Coquet

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Didier SCHLAGDENHAUFFEN

Le Maire,

Paul LE MEUT

MAIRIE de VEZIN-LE-COQUET Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260413-2026_04_13_03-DE